

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DFA 69 Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur le Jardin d'Acclimatation (16e).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux, en date du 31 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 22 juin 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de passation d'une convention de délégation de service public relative au Jardin d'Acclimatation (16e) ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public relative au Jardin d'Acclimatation.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à engager, sur la base du rapport joint à la présente délibération, la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO